



ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX

Ville de Saint-Junien et Communauté de Communes « Porte Océane du Limousin »

Deux priorités :

- **Assurer la continuité du service public**
- **Protéger les agents municipaux et intercommunaux du coronavirus.**

A) SERVICES ADMINISTRATIFS

1) Au plan sanitaire :

- Confinement des agents et recours au télétravail quand cela est possible, (compta, RH, urbanisme, services techniques)
- Les accueils physiques ont été fermés. Mais les standards téléphoniques continuent d'être tenus.
- Centre aqua, Ciné Bourse, Mégisserie, école de musique intercommunale, médiathèque, ont été fermés.
- Livraison de 4000 masques FFP2 aux pharmacies pour distribution aux professionnels de santé, et de 2000 masques au centre hospitalier pour le personnel. Le stock restant est gardé en réserve pour notre personnel (notamment des ordures ménagères et des animateurs et restaurant scolaire qui sont en contact avec les enfants des personnels soignants)
- Toutes les manifestations publiques ont été annulées.

2) Au plan de l'organisation interne

La directrice générale des services et le directeur de cabinet de la ville assurent une permanence continue en mairie, le Directeur des services techniques est présent les matins à la CCPOL, afin de maintenir le lien avec les usagers et les services. Les autres directeurs sont tous joignables en télétravail et effectuent leurs missions de manière constante. Un bilan quotidien est fait avec la Directrice Générale des services.

La règle générale établie est de permettre la continuité à minima des services, avec le recours possible du télétravail.

- SERVICE INFORMATIQUE

Mise en place des outils nécessaires au télétravail et assurer une permanence téléphonique pour la maintenance et le bon fonctionnement des réseaux.

2) SERVICES ADMINISTRATIFS EXTERIEURS

| |
|---------------------------------------|
| DIRECTION DE LA REGLEMENTATION |
|---------------------------------------|

SERVICE INSTRUCTION DU DROIT DU SOL

- Devant les mesures de confinement imposées dans le cadre de l'épidémie de coronavirus notre service stoppera toute son activité d'instruction à partir de vendredi 20 mars au soir.
- La plupart des services de l'état ont déjà fermé leurs portes ou n'assurent plus qu'un service minimum, le déroulement des dossiers va donc s'en trouver fortement perturbé. Nous espérons que le gouvernement prendra des mesures dérogatoires aux procédures habituelles dans les prochaines semaines. (nous attendons les textes)

ETAT CIVIL MAIRIE SAINT-JUNIEN

- Fermeture au public du service,
- Les rendez-vous pour la borne biométrique ont tous été reportés (les usagers concernés ont été avertis et devront reprendre rendez-vous à la fin de la période de confinement, ils seront prioritaires)
- Pour la semaine prochaine (à partir du 23 mars) et au vu des besoins, **seule une permanence de 8h30 à 12h00 sera assurée pour les naissances et les décès**. Aucun service n'est prévu pour les après-midis et les samedis matins. Les agents des pompes funèbres sont avertis. Cette organisation est appelée à évoluer si besoin.
- Mariages : au regard des mesures limitant les déplacements et le regroupement des personnes les cérémonies de mariages et l'enregistrement des PACS programmés ont tous été reportés. (seuls les cas de mariage in extremis peuvent se tenir ou ceux d'un militaire avant son départ sur un théâtre d'opérations)

ARCHIVES – DOCUMENTATIONS

- Le service est fermé et les agents poursuivent quelques missions en télétravail

CIMETIERE

- Les missions obligatoires sont maintenues, des équipements spéciaux ont été donnés aux agents concernés qui seront sollicités par les professionnels des pompes funèbres en tant que de besoin.
- Permanence de 9h à 12h pour les pompes funèbres.

ASSURANCE – ELECTIONS

- Télétravail

**LES SERVICES AU PUBLIC SONT TOUS FERMES ET SEULS FONCTIONNENT :
LE PERI-SCOLAIRE, LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Service minimum d'accueil : Accueil des enfants des personnels soignants ou selon la formule du décret :

- À tous les personnels des établissements de santé,
 - Aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts.
 - Aux professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens et biologistes.
 - Aux personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants.
 - Aux services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfetures.
- Les animateurs assurent l'accueil des enfants durant les plages horaires périscolaires et les enseignants des 7 écoles assurent un roulement pour le temps scolaire.
 - Cet accueil se fait sur le groupe scolaire Chantemerle afin de pouvoir diviser le groupe si nous atteignons un effectif supérieur à 10 enfants.
 - Chaque matin, 2 animateurs sont sur place pour accueillir les enfants.
 - **Le restaurant scolaire, avec son personnel, gère les repas et le temps de pause méridienne des enfants.**

CCAS

- Mise en place avec le CCAS de Saint-Junien d'un service de portage de courses et de médicaments à domicile chaque après-midi.
- Les agents gèrent également la distribution des attestations de déplacement pour les personnes en difficulté avec internet.

SERVICES DES POLITIQUES PUBLIQUES INTERCOMMUNALES

CENTRE AQUATIQUE

- Le centre est fermé au public.

ECOLE DE MUSIQUE

- Elle est fermée au public.

AIRES D'ACCUEIL ET DE STATIONNEMENT

- Un agent fait un tour régulier des installations pour évaluer les besoins.

EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Le service est maintenu
- Les familles sont reçues à tour de rôle et toutes les 15 minutes les lundis, jeudis et vendredis.
- Un lien continu est assuré avec le CCAS de la ville de Saint-Junien

ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAILLAC

- Il est fermé au Public

AUTRES SERVICES

- Les autres services extérieurs (Réserve Naturelle N, Gîtes..) sont fermés

| |
|-------------------------------------|
| <h2>SERVICES RESSOURCES</h2> |
|-------------------------------------|

RESSOURCES HUMAINES, COMPTABILITE, FINANCES, MARCHES PUBLICS.

Tous ces services sont en télétravail.

B) SERVICES TECHNIQUES

Objet : Mesures d'organisation mises en place dans les services techniques municipaux et communautaires, dans le cadre de la pandémie de coronavirus.

- 1) **Les accueils physiques** sont fermés aux usagers, seul un accueil téléphonique sera assuré pendant les horaires habituels de travail sur le site du Centre Technique Municipal, pour le strict minimum et urgences au : 05.55.43.03.30.
- 2) **Pour le secteur de l'eau et de l'assainissement collectif** : un agent sera sur le terrain et assurera le suivi des sites de production d'eau potable et la surveillance minimum des ouvrages de traitement des eaux usées. L'agent d'astreinte sera chez lui en secours pour prendre les appels au 06.72.01.90.43.
- 3) **Le service de ramassage des Ordures Ménagères et déchets** poursuivra son activité normale
- 4) **S'agissant du service des espaces verts**, l'entretien se fera à minima.
- 5) **Ces mesures** sont valables à la date et heure des consignes connues, elles sont donc susceptibles d'évolution.